

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} MARS 2021
N°16/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE PREMIER MARS

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS : SERRAILLE J. à CADORET S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DEBAT RELATIF AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CONCERNANT GRENOBLE ALPES METROPOLE – EXERCICES 2014 A 2018**

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de Grenoble Alpes Métropole pour les exercices 2014 à 2018.

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes portant sur la mise en place des métropoles.

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la métropole, pour être communiquées à son assemblée délibérante.

Cette présentation ayant eu lieu, le rapport de la Chambre régionale des comptes doit être présenté aux conseils municipaux et donner lieu à un débat.

LE CONSEIL APRES AVOIR DEBATTU,

PREND ACTE du rapport de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de Grenoble-Alpes métropole – exercices 2014 à 2018 et du courrier de réponse du Président de Grenoble Alpes métropole.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 2 mars 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification